

Janvier 2025

N° 55



# LE BELIER DES SEXEYFORGEOIS

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Florence COX, Hélène DUMOND, Béatrice GEORGE, Amélie KOENIG, Karine LERVAT, Patrick POTTS, Jean-Jacques ZILLIOX.

Photo de couverture : Le noyer de l'ancienne écluse... en tenue d'hiver !

Site Internet de la commune : <http://sexeyaufactorges.fr>

Page Facebook de la commune :

<https://www.facebook.com/Commune-de-Sexey-aux-Forges-538353639674445/>



*mairie@sexeyaufactorges.fr*

# SOMMAIRE

---

Les vœux du Maire .....	4- 5
Principales délibérations du Conseil municipal .....	6-8
Principales délibérations du SIS Maron-Sexey .....	9
État civil .....	10
Infos mairie .....	11-12
Flash infos : votre agence postale .....	13
Repas des Aînés .....	14
Foyer rural .....	15-16
Infos Communauté de Communes Moselle et Madon .....	17
Les écoles .....	18-19
L'association Bélier Meulson .....	20
Quoi de neuf dans la cabine à livres .....	21
Lettres de notre village : Sexey de A... à Z... .....	22-31
Coin nature .....	32-34
Recettes .....	35
Coin jeux et remue-méninges .....	36-39
Vœux du Conseil et des Personnels Municipaux .....	40



## LES VŒUX DU MAIRE

---

Chères Sexeyforgeoises et chers Sexeyforgeois,

Pour cette nouvelle année 2025, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous et à vos familles une bonne et heureuse année !

Des vœux de santé avant tout : la santé est notre plus grande richesse et la seule qui compte vraiment. Toutes mes pensées sont tournées vers celles et ceux qui se battent pour gagner un combat contre la maladie ou un combat contre la précarité.

Mes vœux sont bien entendu également des vœux de bonheur et de réussite, et j'espère que cette année 2025, vous permettra de concrétiser tous vos projets.

Le contexte mondial de l'année 2024, avec les conflits qui touchent différentes parties du monde, le terrorisme, l'obscurantisme, les violences envers les femmes et les plus démunis... nous apporte de nombreuses sources d'inquiétude.

Notre quotidien en est lui-même affecté puisque l'inflation, qui reste à un niveau élevé, les prix de l'énergie, de l'alimentation qui ont largement augmenté, nous touchent tous et impactent le pouvoir d'achat de la population, le fonctionnement des entreprises ainsi que celui des collectivités.

Pourtant, même si le budget communal n'a pas pu augmenter comme nous l'aurions souhaité (hausse des dépenses énergétiques malgré les mesures de sobriété qui ont été mises en place), nous poursuivons nos investissements dans la mesure de nos capacités budgétaires et toujours en sollicitant les aides financières de l'Etat, de la Région et du Département.

L'année dernière, l'éclairage public est passé en LED dans toute la commune.

Nous avons décidé que 2024 serait une année de transition car 2023 avait été lourde en investissements mais malgré tout, l'entretien des bâtiments publics, des appartements communaux et de voirie doit être réalisé.

Concernant cette année, nous avons décidé de remplacer les fenêtres de l'école, côté rue, et celles du rez de chaussée de la mairie afin de réduire les factures d'énergie.

Nous installerons également un abri-bus devant l'école.

Nous réaliserons des trottoirs sur une partie de la rue de la République et la fin des travaux de voirie et de trottoirs au bout de la rue des Champs et de la rue du Haule.

Enfin, le terrain multisports sera complètement rénové.

Un temps fort de l'année 2024 : le traditionnel repas des Aînés organisé par le CCAS, merci aux bénévoles qui assument le service.

Un petit regret, la non-participation de jeunes pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la création de cette journée festive.

Cette année, c'est notre commune qui organisera les commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Ces moments de solidarité, de mémoire rappellent l'importance de notre communauté, l'histoire qui nous unit et la joie d'être ensemble.

Je tiens à remercier tout particulièrement les agents de la Commune, car sans eux, rien ne serait possible. Ils œuvrent tous les jours pour notre bien-vivre, avec constance et sérieux.

Les associations participent à vos plaisirs, à vos loisirs, à vos temps libres sur notre Commune et je tiens à remercier chaque président, chaque bureau ainsi que chaque bénévole pour le temps passé.

Merci aux enseignantes et directrices du SIS Maron/Sexey, qui, chaque jour, font vivre nos écoles dont le maintien et la pérennité restent un enjeu vital pour notre commune et nos enfants sans oublier le personnel du syndicat inter scolaire.

Enfin, j'adresse mes remerciements chaleureux à toute l'équipe municipale, aux membres du CCAS, aux membres des différentes commissions car diriger une Commune n'est pas un exercice solitaire.

Que 2025 permette à notre Commune d'avancer pour encore mieux vivre ensemble !

Belle et heureuse année 2025 !

Le Maire,  
Patrick POTTS



## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 13 octobre 2024

### CHARTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES EN MOSELLE ET MADON

Le maire expose que depuis plusieurs années, en cohérence avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en date du 7 décembre 2023, la CCMM impulse une politique volontariste pour développer la production d'énergies renouvelables (ENR).

Lors des différents échanges sur ce sujet, il est apparu opportun de définir à travers une charte le rôle respectif de la CCMM, des communes et des opérateurs privés pour le développement des ENR en Moselle et Madon, et de cadrer la méthode de partage de la valeur créée à terme par les opérations de production d'énergies renouvelables.

Le maire fait lecture de la charte. Il précise que ce document a été débattu lors de la conférence des maires du 4 juillet dernier, et adopté à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juillet 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon.

### AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Ghislain PAYMAL, adjoint à l'urbanisme, présente dans le détail le PLUI soumis à l'avis du conseil.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue, émet un avis favorable avec les observations suivantes :

- Si le règlement de chacune des zones ne suscite aucune remarque spécifique, le plan de zonage soulève quelques questions :

Le fond des parcelles construites rue du Lt Excoffier, côté pair, est classé Naturel vergers (Nv). La zone ainsi définie prend naissance dès la limite de la construction, annihilant de fait toute possibilité d'aménagement aux abords directs de la maison. Un reclassement en Zone Uj est souhaité pour ces fonds de parcelles.

D'autres secteurs urbanisés semblent également concernés par cette mesure. Nous nous rapprochons des services de la Communauté de Communes Moselle et Madon afin d'étudier avec eux une éventuelle révision du zonage.

# Séance du 25 octobre 2024

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE SEXEY-AUX-FORGES AU SIS MARON/SEXEY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention qui met à disposition un agent de la commune au SIS Maron/Sexey pour effectuer l'entretien des locaux de l'école primaire arrive à son terme le 31 décembre 2024, et qu'il est nécessaire de la renouveler. Il donne lecture de la convention qui met à disposition du SIS un agent communal à hauteur de 770 heures par an. Celle-ci est conclue pour une durée de 3 ans et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les termes de cette convention et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

## RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE DU LOT N°1 EN FORET COMMUNALE

Considérant que l'échéance du bail de chasse du lot n°1 en forêt communale est fixée au 31 mars 2025, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer la location de la chasse communale du lot n°1 à Monsieur Francis SACCOMANDI du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2034. Il fixe le montant de la location à 3 000,00 €/an payable d'avance, avant le 30/06.

## AFFOUAGES 2024/2025 EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide l'exploitation de la parcelle 29 inscrite à l'état d'assiette 2024 en cessions amiables pour la saison 2024/2025. Il fixe le prix du stère réceptionné à 9,00 € HT.

Pour ce type d'exploitation, il est précisé que chaque inscrit dénommé « cessionnaire » s'engagera par contrat individuel au respect des clauses et règlements qui lui seront notifiés par écrit et les délais suivants sont fixés :

- Façonnage et enstèrage : 15 septembre 2025
- Vidange : 15 avril 2026

Sauf dérogation délibérée en commission, en cas de non-respect des délais, la totalité du bois du lot redevient propriété de la commune.

# Séance du 13 décembre 2024

## DETR 2025 : REMPLACEMENT DE FENÊTRES A L'ÉCOLE COMMUNALE ET A LA MAIRIE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de remplacer les fenêtres de la façade côté rue de l'école communale et du rez de chaussée de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour le projet suivant :

- remplacement des fenêtres du rez de chaussée de la mairie : 13 634,14 € HT
- remplacement des fenêtres côté rue de l'école communale : 33 292,98 € HT

## DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION GRAND EST AU TITRE DE LA MESURE « COUP DE POUCE RURAL »

Monsieur le maire propose au conseil municipal de remplacer les fenêtres du rez de chaussée de la mairie et d'installer un abri bus devant l'école communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est au titre de la mesure « Coup de pouce rural » pour les projets suivants :

- remplacement des fenêtres du rez de chaussée de la mairie : 13 634,14 € HT
- installation d'un abri bus devant l'école communale : 5 235,14 €

## RENOVATION DU TERRAIN MULTISPORT : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rénover le terrain multisport de SEXEY-AUX-FORGES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite un fonds de concours pour la mise en œuvre du projet de territoire auprès de la Communauté de Communes Moselle et Madon et une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appui aux projets territoriaux pour le projet suivant :

- réhabilitation du terrain multisport de SEXEY-AUX-FORGES : 55 448,55 HT





## PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU SIS MARON/SEXEY

---

# Séance du 12 novembre 2024

### REPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS DES ECOLES

Afin de procéder au remplacement des photocopieurs des deux écoles dont les contrats arrivent à échéance au 01/01/2025, le président donne lecture aux membres du comité de plusieurs propositions de location et de maintenance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter la proposition suivante faite par la société Innov Bureautique domiciliée à Epinal :

- Loyer trimestriel (RICOH IM 2500) : 190 € HT/copieur
- Frais de livraison : 180 €/copieur
- Maintenance par trimestre : 0,006 € HT/copie Noir et Blanc  
Pack service IB : 30 € HT/copieur



# ÉTAT CIVIL

## Décès

GALMICHE Robert	14/02/2024
CUNY Thérèse	08/03/2024
SACCOMANDI Hélène	19/04/2024
GOIN Suzanne	29/04/2024
DAVION Germaine	19/05/2024
FOULON Serge	09/07/2024
FRIRY Josette	29/08/2024
MERCIER Michel	02/09/2024



## Mariages



ASTORG Chloé et REFFI Evann	18/05/2024
HILSELBERGER Owen et KOENIG Océane	25/05/2024
CAILLEAU Sylvain et ANTONOVA Milena	01/06/2024

## Naissances

SAINTOT Lyna	31/03/2024
GRAS Louise	22/06/2024
THOMAS Rose	03/07/2024
KOENIG Charles	25/11/2024



## Nouveaux habitants

M. BINCTEUX J. et DUCREUX B.	13, rue du Lt Excoffier
M. BURELLO E. et Mme EPICOCO M.	43, rue du Lt Excoffier
M. et Mme DUPUY Jérémy	22, rue du Lt Excoffier
M. KAPLAN E. et Mme SAHIN E.	23, rue de Viterne
M. LUBRANIECKI Mathieu	10, rue de la Mine
M. MADUREIRA Lionel	11, rue des Etangs
M. MAILLARD N. et Mme GENIN C.	1, rue de la Moselle
M. RENAULD Quentin	8, rue du Lt Excoffier
M. ROBERT R. et Mme CHRETIEN Léa	28bis, rue du Lt Excoffier
M. VALLY Nathan	8, rue du Lt Excoffier - appt 4





## INFOS MAIRIE... INFOS MAIRIE...

---

### Installation d'une borne de recharge électrique.

Le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) est mandaté par la CCMM pour le déploiement des bornes de recharge sur son territoire. Avec 13 autres communes volontaires, nous bénéficierons de l'installation de l'une de ces bornes. Avec les services d'UEM (Usine d'Electricité de Metz) en charge du marché, nous réfléchissons actuellement à l'emplacement le plus adapté à son implantation.

### Installation d'un distributeur automatique de viande.

Nous avons accueilli favorablement la proposition de la ferme des Gimeys pour l'installation sur la commune d'un distributeur automatique de viande, identique à celui déjà installé à Villey le Sec. Conjointement avec le demandeur, nous déterminerons l'emplacement, centralisé, facile d'accès et techniquement approprié pour la réalisation de ce projet.

### Bacs (ordures ménagères résiduelles)

Nous vous rappelons que les bacs d'ordures ménagères doivent être sortis la veille au soir du ramassage et rentrés dans la journée.

Il est interdit de les laisser sur le domaine public sauf autorisation de la commune.

**Si vous n'avez pas eu de calendrier des collectes dans votre boîte aux lettres, vous pouvez vous en procurer un à la mairie.**

### Benne à déchets verts

Cette benne est réservée exclusivement aux particuliers.

Vous pouvez y déposer tous vos déchets verts exceptés les troncs d'arbres de plus de 10 centimètres de diamètre.

Merci de ne pas dépasser la hauteur des ridelles car l'entreprise chargée du ramassage refusera de charger la benne.

Dernièrement, nous avons retrouvé de la laine de verre et des sacs de ciment.

Cette pratique est bien évidemment totalement interdite et la commune a déposé plainte.

### Sacs de tri

Les sacs de tri doivent être déposés sur les trottoirs la veille du ramassage et non plusieurs jours avant, comme on le voit souvent.

### Brûlage des déchets verts

Nous vous rappelons, encore une fois, que le brûlage des déchets verts est interdit.

La mairie est souvent contactée pour signaler ces incivilités.

Dorénavant, la gendarmerie de Neuves Maisons sera prévenue et dressera un procès-verbal aux contrevenants.



## **FLASH INFOS... VOTRE AGENCE POSTALE**

---

### **Vous avez un compte à la Banque Postale ?**

Sachez qu'il vous est possible de retirer et de déposer la somme de 500 € par semaine pour un compte joint ou individuel et 500 € pour un compte épargne.

Un conseiller est à votre disposition au **03 83 47 81 86**.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le prix du timbre (lettre verte) passera à 1,39 €.

### **NOUS VOUS RAPPELONS LES SERVICES DE VOTRE AGENCE :**

- ❖ Retrait et envoi de lettres recommandées,
- ❖ Remise et envoi de colis,
- ❖ Envoi de plis simples, en sachant que les lettres partent le jour même (sauf mardi et jeudi : départ le lendemain),
- ❖ Vente de timbres, colissimo (France et Étranger), enveloppes « Prêt à poster » et lettres suivies,
- ❖ Retrait d'espèces et versements,
- ❖ Versement de chèques sur un compte épargne ou courant,
- ❖ Achat de carte téléphonique.

### **Disponible également à l'agence :**

- ❖ Vente des cartes du Foyer Rural
- ❖ Dépôt des règlements pour le journal **I'EST RÉPUBLICAIN**
- ❖ Sacs jaunes de tri

### **Horaires d'ouverture de l'agence postale :**

Les mardi et jeudi de 15h30 à 18h00

Les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30



## REPAS DES AÎNÉS



Ce dimanche 17 novembre, la salle polyvalente s'est animée de l'habituel rendez-vous des aînés de la commune.

Le traiteur retenu cette année, « Les Agapes », leur a concocté un repas apprécié par tous. De l'apéritif, avec son choix de petites réductions à la charlotte aux fruits du dessert, en passant par l'entrée au foie gras - un finger à s'en lécher les doigts - et le paleron de veau - une viande moelleuse à souhait, mitonnée au pinot noir - tout était parfait. Priorité donnée à la qualité des produits locaux : les vins des côtes de Toul - Leucquois, Auxerrois et Pinot noir - ont harmonieusement accompagné les saveurs proposées.

Le tout servi avec efficacité et le sourire par Béatrice, Coryse, Florence, Emilie et Pascale, volontaires du CCAS : chacun s'est régalé.

« Les Gueules d'Atmosphère » d'Evelyne, Dan et Gilou, dorénavant habitués de cette manifestation, ont assuré une animation variée avec l'adhésion et la complicité de nombreux convives. En vrac : la dent de Fabien dans le blues du dentiste qui a renvoyé la Dent de la Roche au rang de pâle figurante ; le karaoké d'enfer de Gérard en Nougaro local et celui de Corinne sur sa Harley Davidson.

Démarrée à midi, la journée a paru bien courte lorsqu'à 19 heures il a fallu se résigner à interrompre la fête.



Daniel BORACE



## FOYER RURAL



### Week End dans les Vosges des 21 et 22 septembre 2024



Lors du week-end des 21 et 22 septembre derniers, le foyer rural a proposé à ses adhérents un Week End Détente au Centre de Vacances la Bolle à Saint Dié des Vosges. Malgré un temps maussade, l'ambiance fut bonne comme d'habitude. Piscine pour certains, promenades pour d'autres en plein cœur du massif vosgien, pétanque pour les « plus sportifs » avec quelques parties endiablées... L'hébergement et les repas furent également appréciés de tous. Le Rendez-vous est renouvelé pour l'Édition 2025.

### Saint Nicolas du 7 décembre 2024.

Comme chaque année, le Saint Nicolas fut présent pour distribuer bonbons lors d'un petit défilé et pains d'épice après le Spectacle de la troupe Bulle de Rêves. Spectacle, où Couac nous narrait l'histoire du Saint Nicolas, et qui émerveilla petits et grands. Le traditionnel Goûter clôtura la manifestation.

Rendez-vous a été pris avec la Compagnie Bulle de Rêves pour le 7 décembre 2025.



### **Manifestations prévues sur le premier semestre 2025 :**

Samedi 18 janvier : sortie à Kirrwiller

Samedi 1<sup>er</sup> février : concours de tarot (salle paroissiale)

Mercredi 19 février : après-midi jeux de sociétés parents et enfants (salle polyvalente)

Mercredi de mars (date à définir) : Loto des enfants

Samedi 29 mars : soirée Connaissance des Vins

Dimanche 30 mars : Carnaval

Samedi 19 avril : Chasse aux œufs

Dimanche 4 mai : Vtt-Marche La Deuille (33<sup>ème</sup> édition)

Mai/Juin 2025 : Marche gourmande (date et lieu restant à définir)

Samedi 28 juin : Les Sexey 'Folies (2<sup>ème</sup> édition)

Nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles œuvrant à la réalisation de ces manifestations et à l'animation du village.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe du Foyer dans une ambiance conviviale.

Le groupe du Foyer Rural vous souhaite une bonne et heureuse année **2025**.

Laurent SAGOT et Stéphane ARISI



## INFOS : CCMM

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 242/2024 du 5 décembre 2024, le président de la CCMM a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de monument historique de Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint Vincent et Richardménil.

L'enquête se déroulera pour une durée de **31 jours** à partir du **mardi 14 janvier 2025 à 9h** jusqu'au **jeudi 13 février 2025 à 17h**.

Elle se déroulera bien évidemment à SEXEY-AUX-FORGES, aux jours et heures d'ouverture habituels mais également au siège de la CCMM et dans les 18 autres communes de l'intercommunalité.

Dans ces lieux, vous pourrez consulter l'ensemble des pièces du PLUi. Une consultation des pièces en version numérique sera possible.

Les commissaires enquêteurs, désignés par ordonnance du président du tribunal administratif de Nancy en date du 5 novembre 2024, se tiendront à la disposition du public lors de 7 permanences ainsi réparties :

Communes	Lieu	Date	Horaire	Commissaire(s) enquêteur(s) présent(s)
Pont-Saint-Vincent	Mairie	14/01/2025	10h / 12h	M. CAPUTO
Viterne	Mairie	18/01/2025	10h / 12h	M. TRASSART
Chavigny	Mairie	22/01/2025	16h / 18h	Mme CAILLARD
Pulligny	Mairie	24/01/2025	14h / 16h	M. TRASSART
Flavigny-sur-Moselle	Mairie	05/02/2025	15h / 17h	Mme CAILLARD
Bainville-sur-Madon	Mairie	08/02/2025	10h / 12h	M. CAPUTO
Mairie Neuves-Maisons	Siège CCMM	13/02/2025	14h / 17h	Mme CAILLARD M. CAPUTO M. TRASSART

Chacun est libre de rencontrer les commissaires enquêteurs lors de ces permanences quel que soit son lieu de résidence.

À l'issue de l'enquête publique, vous pourrez consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans chacune des 19 mairies et au siège de la CCMM aux jours et heures d'ouverture.

Le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire de Moselle et Madon.

Quant aux PDA, ils seront transmis à Monsieur le Préfet de Région en vue d'une création par arrêté.

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique pourra être demandée à M. le Président de la CCMM.





# LES ÉCOLES



Projet vélo



Octobre  
Rose



À l'école, pour réinvestir les apprentissages et motiver la mise en œuvre des savoir-faire, les élèves s'engagent dans des projets.



Prévention des violences



Sensibilisations citoyenne et éco citoyenne grâce aux interventions de la Covalom, de la CCMM ou encore des maires de nos communes, selon les classes.



Commemorations du 11 novembre



Projet cross country



Projet théâtre avec découverte de spectacles, interview des acteurs, saynètes en classe, présentation aux classes.



## LES ÉCOLES

À l'école de Maron :

Depuis septembre 2024, il y a un souffle de nouveauté à l'école maternelle de Maron : Mme SERTIER Edwige, nouvelle directrice a fait la connaissance d'Aurélie DIDELOT qui la décharge les mardis, de Lilou, la nouvelle ATSEM de sa classe ainsi que Mmes BRACARD et CORDIER, AESH. Dans l'autre classe de l'école, l'équipe est stable, il s'agit de Sabrina JUBERT en tant qu'enseignante accompagnée de Magalie comme ATSEM. L'équipe a été complétée par Mme CIORAGAR, AESH pour un élève à besoin particulier.



Depuis le début de l'année, de nombreux projets ont été mis en place :

- Les 2 classes fréquentent la bibliothèque du village grâce à l'intervention bénévole de Christiane et Claude une fois par mois. Des thèmes différents sont abordés à chaque séance : l'automne, Halloween, Noël, l'hiver...

- toutes les fins de mois, les classes cuisinent des gâteaux pour célébrer les anniversaires du mois, c'est l'occasion de réunir les 2 classes pour partager ce moment festif tous ensemble ;

- en septembre, nous avons ainsi déguster des gâteaux aux yaourt ;

- l'association de couture de Maron a confectionné un raconté-tapisserie et l'a offert à l'école : dans chaque poche se trouve une "surprise" (peluche d'animal) qui est prétexte à une histoire ou une chanson ;

- les 2 classes pratiquent l'école dehors quand la météo le permet ce qui permet de sensibiliser les enfants à l'environnement ;

- des ambassadrices de COVALOM sont venues faire une animation autour de la protection de la nature et l'utilité de trier les déchets de manière à polluer le moins possible ;



- à l'occasion de la semaine du goût, des ateliers culinaires autour de la pomme ont été organisés pour faire découvrir ce fruit sous toutes ces formes : en jus, séchés, en tarte, en compote ... Certains parents nous ont généreusement apporté des pommes de leurs vergers ou d'autres produits à base de pommes.
- pour les anniversaires d'octobre, nous avons dégusté des tartes aux pommes ;
- les GS sont allés à la Salle Jean L'hôte de Neuves-Maisons assister à un spectacle de théâtre intitulé "Le titre est dans le coffre » ;
- pour les anniversaires de novembre, nous avons cuisiné puis dégusté du pain d'épices :
- suite à un travail sur le petit bonhomme de pain d'épices, les élèves ont cuisiné des manele ;
- l'ensemble des élèves de l'école a bénéficié d'un spectacle de la compagnie Bulles de Rêve juste avant de Noël ;
- la semaine du 9 au 12 décembre, les élèves ont participé à des ateliers de bricolage ou de cuisine encadrés par des parents pour préparer des objets et gourmandises pour le marché de Noël qui a eu lieu le vendredi 13 décembre ;
- pour les anniversaires de décembre nous avons mangé des gâteaux préparés à l'occasion du marché de Noël ;
- au retour des vacances de Noël, les élèves ont cuisiné la fameuse galette des rois et des reines, lors de la dégustation 1 roi et 3 reines ont été couronnés.





# LE BÉLIER MEULSON

🎉 **Un grand merci pour cette année 2024 bien remplie !**

L'association **Bélier Meulson** a clôturé l'année en beauté avec son **loto du 22 novembre**, qui a fait salle comble à la salle polyvalente. Merci à tous pour votre présence et votre bonne humeur, ce succès est le vôtre !

En cette fin d'année, les familles ont pu commander des **articles aux couleurs de l'association** (tee-shirts, sweats, etc.) pour soutenir nos actions. Les livraisons sont prévues **courant janvier 2025**. De quoi commencer la nouvelle année tout en style et en solidarité ! De nouvelles ventes auront lieu courant 2025.

📅 **Mercredis récréatifs : le programme est prêt !** Retrouvez dès maintenant toutes les activités prévues sur **Panneau Pocket** et la **page Facebook de la commune**. L'équipe d'animation est prête à accueillir vos enfants pour des mercredis pleins de découvertes et de rires.

## 🙏 **Remerciements**

Nous profitons de ce début d'année pour adresser un immense **merci** aux **équipes d'animation**, aux **bénévoles** qui s'investissent sans compter, et à nos **partenaires fidèles** pour leur soutien essentiel tout au long de 2024.

## 👛 **Appel aux volontaires !**

L'association est actuellement à **la recherche d'une personne pour assurer le poste de trésorier**. Si vous souhaitez vous impliquer dans une aventure associative conviviale et enrichissante, n'hésitez pas à nous contacter !

☀️ Toute l'équipe du Bélier Meulson vous souhaite une **belle et heureuse année 2025** ! Que cette nouvelle année soit remplie de projets et de belles rencontres. À très bientôt lors de nos prochaines animations.





## Quoi de neuf dans la cabine à livres ?

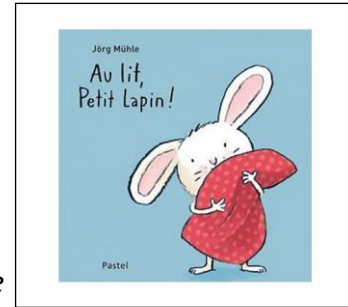
Nouvelle sélection des pépites que l'on peut retrouver dans la cabine à livres du village (située place de la République). Belles découvertes et bonne lecture !

### **Au lit petit lapin !**

**Jörg Mühle** (Pastel, 2022) *Enfant dès 6 mois*

Il est tard.  
Petit lapin doit aller se coucher.  
Peux-tu l'aider ?

Un livre « participatif » qui fera partie très rapidement de la routine du coucher. Pour faire aimer les livres dès le plus jeune âge.

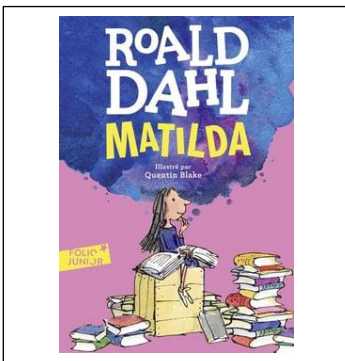


### **Mathilda**

**Roald Dahl** (Folio, 2009) *Enfant dès 7 ans*

Matilda est une petite fille extraordinaire à l'esprit magique. Elle en a assez de tous ces adultes qui l'entourent. Elle va leur donner une leçon qu'ils ne sont pas prêts d'oublier.

*Un best-seller où l'humour est maître.*



### **Où vont les larmes quand elles sèchent ?**

**Baptiste Beaulieu** (éditions poche, 2024) *Adulte*

La salle d'attente de Jean déborde de patients. Tous les jours, il entend des histoires. Parfois, il les lit directement sur le corps des malades. Il soigne, écoute, console. Mais lui ne pleure jamais. Ses larmes sont coincées dans sa gorge.

*Baptiste Beaulieu, écrivain et médecin de famille, nous partage son quotidien au sein de son cabinet médical. Des larmes ... mais aussi des rires...*



Amélie KOENIG



### *P... comme Pêche... comme Pêcheur...*

La pêche dans la Moselle reste un passe-temps pour de nombreux habitués. Pêcheurs du village, des communes extérieures, voire de pays voisins comme certains habitués de l'étang de la Bécasse Fauchée venus d'Allemagne, de Belgique ou de Hollande.

Pourtant ce loisir d'aujourd'hui constitua, au siècle précédent, une profession pour quelques habitants de Sexey-aux-Forges. Ainsi la dernière habitation au n°46 route de Pont Saint Vincent, a longtemps conservé en façade son ancienne enseigne professionnelle :

Café de l'Industrie. GREMEL Pêcheur professionnel. Fritures et matelotes.



Cette profession de pêcheur est signalée dans un état du village à la fin du 19ème siècle :

*« Il y à Sexey un pêcheur qui est adjudicataire de trois lots qui se succèdent depuis le barrage de Chaligny jusqu'au-dessous de Villey le Sec. Dans toute cette étendue il y a plusieurs sortes d'eaux, provenant de la configuration du sol qui forme le lit de la rivière ou des fontaines qui s'y jettent. Aussi il existe une grande variété de poissons, on y trouve brochets, barbeaux, perches, carpes, tanches, truites ordinaires, saumons nés en aumônière, bouccets ou chevesnes ou vilains, ombres communs ou réinés, ombles chevaliers, gardons ou roussets, lottes ou chiffes, poulanges, halottes, anguilles, lamproies, goujons, vairons, ablettes longues, ablettes brodées, têtards ou bavards, loches ou mantoiles épingles. Les principaux engins dont il se sert pour la pêche sont le harnais, l'épervier, le gille, le verveux clair et drus, la nasse, l'étiquet ou carrelet, le cordeau, le haussier.»*

### *P... comme Pont...*

Depuis la chute catastrophique, le 14 août 2018, du Pont Morandi, pont autoroutier surplombant la ville de Gênes, une vaste campagne de vérification de ces ouvrages d'art a été entreprise dans de nombreux pays dont la France.

A ce titre, nous avons répertorié les trois ponts concernant directement notre commune :

- le pont du ruisseau Sainte Anne, situé rue du Château juste avant la route des Gimeys,
- le pont à plusieurs arches au-dessus des douves du château
- et enfin le pont du Renaud.

Chacun d'entre eux a reçu la visite des services vérificateurs de l'Apave.

Ces derniers ont même constaté que le pont des douves n'était plus à considérer comme tel puisqu'il n'est plus en surplomb d'un espace traversant.

N'oublions pas le pont de la Moselle entre Sexey aux Forges et Maron, situé pour moitié sur notre territoire. Ce pont, construit sur la RD 92 concomitamment aux travaux de la canalisation de la Moselle, relève de la compétence du département de Meurthe et Moselle qui en assume donc l'entretien.

## *P... comme Police...*

Le maire élu par son conseil municipal assure une double fonction, à la fois comme exécutif de la commune et comme représentant de l'État.

En cette qualité, le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune.

Le pouvoir de police confié au maire est un pouvoir qui lui est propre, qu'il est seul à pouvoir mettre en œuvre. Le conseil municipal ne peut pas prendre de mesures de police administrative, elles seraient entachées d'incompétence. Par exemple, une délibération du conseil municipal ne peut pas enjoindre au maire de prendre des mesures de police. Par conséquent, il n'existe pas de contrôle du conseil municipal sur le maire en sa qualité d'autorité municipale de police administrative.

Quels sont les pouvoirs de police du maire ?

Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.

Par arrêté municipal, le maire a donc le pouvoir de régler la vie communale.

Un pouvoir qui lui est conféré de longue date, en témoigne cet arrêté retrouvé dans les archives de notre commune... nous renvoyant à l'époque du règne de Charles X.

### *1826 - Arrêté Municipal*

*Vu suivant paragraphe de l'article 46 de la loi du 28 juillet 1791*

*Vu l'article 13 de la loi du 28 pluviôse an 8*

*Vu l'article 52 de la loi du 16 septembre 1807*

*Vu enfin de la loi du 18 novembre 1814 relative à la célébration des fêtes et dimanche.*

*Considérant qu'il est du devoir de l'administration municipale de faire jouir ses administrés d'une police, et de veiller au repos et tranquillité publiques, en rappelant les citoyens à l'observation des lois et ou préservant les mesures que ces lois autorisent qu'entre ces différentes mesures, il en existe plusieurs qu'il importe plus particulièrement de faire observer, parce qu'elles se rattachent plus spécialement et d'une manière plus constante au maintien du bon ordre.*

*Nous avons arrêté ce qui suit*

#### *Article - 1*

*Il est défendu aux aubergistes, cabaretiers et autres débitants de boissons, de tenir leurs maisons ouvertes et d'y donner à boire et à jouer les jours de dimanche et fêtes pendant le temps de l'office.*

#### *Article - 2*

*Il leur est également défendu de tenir maison ouverte et d'y donner à boire et à jouer après l'heure de la retraite, qui sera annoncée par le son de cloche à savoir du 1 avril au 30 septembre à neuf heures du soir et du 1 octobre au 31 mars à huit heures du soir.*

#### *Article - 3*

*On ne pourra installer des jeux de quilles et de boules dans les rues, chemins, places et d'autres lieux publics ; avec défense de jouer pendant l'office les jours de dimanche et fêtes.*

#### *Article - 4*

*Il est défendu à qui que ce soit d'exciter dans les rues ou de faire aucun tumulte, bruit et attroupement nocturne, et sont réputés tels, tout tumulte et attroupement qui auraient lieu après la retraite.*

*Article - 5*

*Il est également défendu d'ouvrir aucun bal spécial et divertissement où le public est admis en payant, sans avoir préalablement la permission du Maire qui fixera l'heure à laquelle il devra commencer et finir.*

*Article - 6*

*Il est défendu de vendre ou débiter des boissons, gâteaux ou pâtisseries.*

*Article - 7*

*Il est également défendu aux bouchers et à qui que ce soit de vendre de la viande malsaine ou provenant d'animaux qui serait morts de la maladie ou naturelle.*

*Article - 8*

*Il sera défendu d'altérer l'eau de la fontaine lorsqu'elle sera rétablie soit en y jetant aucune ordure soit en lavant du linge ou tout autre objet dans les auges de cette fontaine qui sont nécessaires pour le service des habitants. Ils abreuveront leurs bestiaux et qui seront spécialement désignés par nous. Il est également défendu de jeter aucune ordure ni de faire amener des immondices dans le ruisseau venant des sources de Ste Anne, n'ayant en ce moment que cette seule eau pour l'usage des habitants de la commune pour leurs commodités.*

*Article - 9*

*Il est défendu de jeter ou laisser exposées des choses qui puissent produire des exhalaisons insalubres.*

*Article - 10*

*Il est défendu à qui que ce soit de faire aucune construction quelconque le long des rues de la commune qui ne soit pas près d'une route royale départementale sans avoir demandé et obtenu un alignement, qui sera donné par nous.*

*Article - 11*

*Il est défendu de faire courir les chevaux dans les rues et ils ne pourront être conduit aux abreuvoirs que seulement par trois ou quatre au plus attachés ensemble sous la direction d'un conducteur.*

*Article - 12*

*Il est également défendu de sonner les cloches pendant les orages.*

*Article - 13*

*Les aubergistes devant les domiciles desquels des voitures devant passer la nuit, seront tenus de les éclairer au moyen d'une lumière placée dans une lanterne fixée à la façade de leurs maisons, à la hauteur de 10 à 12 pieds. Cette précaution sera aussi observée de la part des entrepreneurs en bâtiment qui seront dans le cas de déposer des matériaux devant les bâtiments.*

*Article - 14*

*Il est défendu de laisser divaguer dans les rues aucun animal malfaisant, et d'exciter les chiens contre les paysans.*

*Article - 15*

*Il est ordonné de tenir toujours propre et en bon état les fours et cheminées des maisons et bâtiments éloignés de moins de cent toises (200 mètres) des habitations, il sera fait la visite une fois par an elle sera annoncée huit jours à l'avance.*

*Article - 17*

*Il est défendu de faire sécher du chanvre ou du lin dans les fonds de jardins et des fours de maisons qui ne sont pas à cent toises (50 mètres) au moins des habitations.*

*Article -18*

*Il est défendu de tailler le chanvre ou le lin dans les maisons. Lorsque ces matières seront taillées dans la rue, les débris qu'en proviendraient devront être enlevés tous les soirs et être transportés hors de l'enceinte de la commune sans qu'on puisse les y brûler.*



#### *Article -19*

*Il est défendu d'allumer du feu dans les champs plus près de 50 toises (100 mètres) des maisons, bois, bruyères, vergers, haies, meules de grains, de paille ou de foin.*

#### *Article -20*

*Il est également défendu de tirer des feux d'artifices, des coups de fusils et des pétards dans l'intérieur de la commune sans notre autorisation spéciale nous réservant d'indiquer les lieux où cela pourra avoir lieu sans danger, dans les fêtes et cérémonies publiques.*

#### *Article -21*

*Il est défendu de placer des cendres, du charbon et de la braise dans les greniers ou sur du plancher, ces matières ne pourront être mises que dans les lieux pavés ou sur la terre, après s'être assuré qu'elles sont entièrement éteintes.*

#### *Article -22*

*Dans le temps de la fenaison, on ne pourra rentrer les foins et regains qu'autant qu'ils seront suffisamment séchés, et jamais après qu'ils ont été mouillés s'ils ne sont convenablement ressuyés.*

#### *Article - 23*

*Toutes les contraventions au présent règlement de police seront constatées par des procès-verbaux qui sont dressés par notre adjoint et envoyés ensuite à Mr le juge de paix du canton de Toul pour être prononcé ce qui de droit.*

#### *Article -24*

*Ledit règlement de police sera lu, publié, pour être ensuite exécuté en sa forme et teneur dans la commune de Sexey-Aux-Forges, après qu'il aura été approuvé par Mr le Préfet du département de la Meurthe.*

*Copie en sera dressée après cette approbation de Mr le juge de paix du canton.*

*Fait et dressé en la commune de Sexey-Aux-Forges le 16 mai 1826.*

*Le Maire*

*Jean- Nicolas LOUVIOT*

## ***P... comme Portail...***

Le Portail... le nom d'un lieu-dit, longtemps utilisé, à la sortie du village, côté Pont-Saint-Vincent, comme un lieu de décharge des encombrants et des déchets.

La commune choisit de réhabiliter l'endroit et y construisit en 1989 l'actuelle Salle Polyvalente... Notons que le nom « Le Portail » a été retenu par la CCMM pour désigner les deux arrêts de bus T'MM situés Route de Pont-Saint-Vincent, deux arrêts attribués au secteur, à la demande de ses habitants soucieux d'éviter un trop long trajet aux collégiens empruntant le bus de ramassage scolaire.



## ***P... comme Polyvalente...***

La salle polyvalente, une salle sans nom spécifique, simplement désignée par sa fonction, une salle que tout le monde connaît dans la commune et au-delà.

Une salle utilisée pour les manifestations organisées par la municipalité ou par le CCAS : la cérémonie des vœux du Maire, les vins d'honneur des 8 mai et 11 novembre, le repas annuel offert aux Aînés de la commune. Exceptionnellement, utilisée également, les 20 et 27 juin 2021, pour l'installation simultanée de deux bureaux de vote lors de l'organisation des élections Départementales et Régionales, par dérogation regroupées en raison de l'épidémie de COVID 19.

Une salle ouverte aux associations locales, Foyer Rural et Bélier Meulson pour certaines de leurs activités ponctuelles : la Deuille, la St Nicolas, la soirée Œnologie, le Loto et pour leurs activités régulières tout au long de l'année : gymnastique, yoga, ping-pong et autres selon les années.

Une salle louée de nombreux week-end tout au long de l'année, ainsi privatisée pour l'organisation de week-ends festifs : mariages, fêtes familiales, regroupements amicaux, etc.

Une formule qui a l'heur de satisfaire nombre de participants au vu des nombreuses demandes de réservation enregistrées en mairie... parfois jusqu'à plus d'un an à l'avance.

Les prix pratiqués, modulés selon la saison, les services proposés, l'accessibilité aisée ainsi que la possibilité d'utilisation d'espaces extérieurs... la qualité globale de cette prestation n'est pas étrangère à ce réel engouement.

Bref, une polyvalence pour la satisfaction du plus grand nombre.

## *P... comme Presbytère...*

Parmi les biens du domaine privé de la commune, figure l'ancien presbytère. Ne servant plus d'habitation au curé de la paroisse depuis de nombreuses années, il est aujourd'hui loué. Les bénéficiaires de ce bail locatif se succèdent ainsi au gré de leurs besoins respectifs. Les loyers perçus sont une source de revenu pour la commune. Suite à la fermeture de la dernière épicerie du village, la municipalité avait modifié le rez de chaussée pour y accueillir un petit commerce de proximité avec dépôt de pain. L'expérience n'a pas survécu à la désaffection progressive des clients de ce nouveau commerce local.

La construction du presbytère date de 1830. Le bâtiment n'a guère évolué par rapport au plan initial. Dans une filiation architecturale évidente, la mairie-école sera ensuite construite en 1948.

### **1830- Construction du presbytère**

*Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Sexey – Aux –Forges.  
L'an mille huit cent trente, le dix-huit avril,*

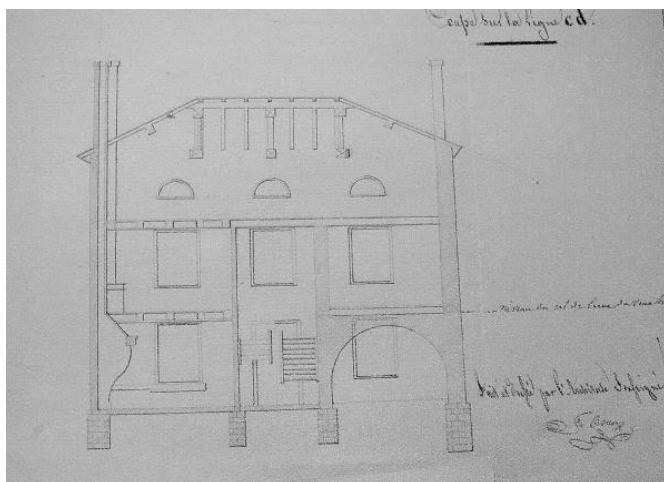
*Le conseil municipal de la commune de Sexey-Aux-Forges convoqué et réuni à la réquisition du Sr François Colin, Maire sous sa présidence en vertu de l'autorisation de Monsieur le Préfet en date du huit avril mille huit cent vingt-neuf, pour délibérer sur l'obtention des plans et devis tant indicatifs qu'estimatifs dressés par Mr St Omer architecte à Toul, relativement au Presbytère qu'on se propose de construire dans cette commune. Ayant examiné avec soin les plans et devis précités qui se reportent à la somme de seize mille deux cent vingt-six francs quarante-et-un centimes, considérant que ce devis est le plus avantageux à la commune vu que les mesures les plus convenables ont été prises par sa confection. Nous avons délibéré à l'unanimité que ledit devis nous agréait et supplions Monsieur le Préfet de lui donner son entière exécution ; observant cependant que pour faire à cette dépense la commune n'a autres ressources que les fonds extraordinaires qui se trouvent actuellement dans la caisse Municipale et le produit de la vente du quart en réserve du présent exercice et que ces fonds ne suffisant pas, l'adjudicataire sera obligé d'attendre pour le reste de son paiement jusqu'à la prochaine coupe du dit quart en réserve pour lequel retard ledit adjudicataire recevra l'intérêt de cinq pour cent par an de la somme qui lui est due cela jusqu'au dernier paiement.*

*Fait et délibéré en séance les membres présents, les ans mois et jours dits, ont signé : Jacques Morlot, Joseph Bouf, Jean-Baptiste Louis, François Morlot, Joseph Loquier, Claude Morlot, et Dominique Rotin.*

*Pour copie certifiée à l'original, par nous soussigné Maire de la commune de Sexey-Aux-Forges.*

*Le mois et jours suscités*

## 1830 - Plan du presbytère par Mr St Omer architecte à Toul



### Q ... comme Qualité...

Sans parler d'obsolescence programmée, supposée nous contraindre à renouveler nos appareils rapidement défectueux, abordons ici la qualité de fabrication de certains de nos objets usuels, particulièrement, la qualité de l'émaillage des panneaux de signalisation.

Chacun d'entre nous aura sans doute rencontré certaines difficultés à déchiffrer un panneau indicateur au contraste estompé par le temps. De plus en plus fréquemment, la commune, la CCMM ou d'autres collectivités sont obligées de renouveler une partie de leur signalétique, routière ou autre, devenue difficilement, sinon entièrement, illisible. L'évolution des techniques de fabrication, censée nous assurer une constante amélioration des produits manufacturés, semble curieusement nous en proposer à présent une dégradation, particulièrement sensible sur leur longévité.

Une moindre durabilité des produits due, peut-être, à l'abandon de certains de leurs ingrédients constitutifs jugés dangereux pour la santé ou pour l'environnement - au même titre que l'abandon du goudron au profit du bitume dans l'élaboration du macadam - ou alors au choix assumé d'une technologie plus rapide, d'une technologie moins coûteuse. Simples hypothèses sans réponse. Nous ne pouvons, au bout de la chaîne, que constater le résultat.

En témoignent ces panneaux du siècle dernier, à l'initiative du Touring Club de France, des établissements Michelin ou de l'Automobile Club, d'une part, et ces panneaux bien plus récents concernant la commune, d'autre part.

La différence de qualité saute aux yeux... « Y a pas photo. », comme on dit couramment.

Eh ! bien ! Si ! Justement !

Y a photos !

Vous pouvez en témoigner.





## *R... comme Renaud...*

Renaud.... Le pont du Renaud... Un nom d'origine incertaine pourtant bien connu de tous les Sexeyforgeois. Un pont qui enjambe le ruisseau Sainte-Anne à l'endroit de sa confluence avec la Moselle. Un pont supportant à l'origine le chemin de halage et à présent la piste cyclable. Une certitude, Renaud n'est pas le nom d'un lieu-dit. Alors, le nom d'un riverain vient plutôt à l'esprit. L'avant-dernière maison avant le pont, au n° 6, de la rue de la Moselle présente au fronton de l'une de ses fenêtres un écusson avec les initiales GR.

R pour Renaud ? Une supposition parmi d'autres.



## *R... comme Rengailé...*

Rengailé ! Un terme purement local. Un vocable spécifique au seul village de Sexey-aux-Forges. Une découverte ! Un mot entendu lors des randonnées du mardi, en forêt communale. Aucune trace nulle part ailleurs, dans aucun dictionnaire, pas même dans le Littré, la référence historique.

Par suite nous voilà dans une totale expectative à propos de son orthographe. Rengayer ? Rangayer ? Rengailier ? Rengailier ? Nous retenons ici cette dernière hypothèse.



Rengaillé : un mot utilisé pour désigner un arbre coupé ou déraciné et dont la chute au sol a été empêchée par un arbre voisin.

En résulte un tronc en appui sur l'autre et un enchevêtrement de branches, produisant épisodiquement des crissements aigus au passage de forts coups de vent.

De l'ensemble de ces deux arbres, le terme rengaillé ne concerne que l'arbre en déséquilibre. Les deux arbres ne sont pas rengaillés, seul l'arbre tombé est rengaillé.

Par extension le terme peut s'entendre à propos d'un ballon... ou d'un objet quelconque coincé dans un arbre, un buisson ou tout autre dispositif.

En pratique, ce verbe du premier groupe s'entend le plus fréquemment au participe passé ; « il est rengaillé » ; au besoin à la forme pronominale : « il s'est rengaillé ».

D'improbables emplois : « il se rengaillé », « il va se rengailler », « il est en train de se rengailler » ... impliqueraient d'assister à l'évènement... difficile à concevoir, hormis pour un ballon emporté au fil de l'eau et qu'on espère voir arrêté par un buisson ou une branche basse.

### *S... comme Sexey-aux-Forges...*

L'origine du nom du village remonte au X<sup>ème</sup> siècle.

Une charte de Saint Gérard, évêque de Toul, de l'an 982 portant confirmation des biens de l'Abbaye de Saint-Mansuy, fait mention de la chapelle de Sexey. « Capella de Sisseciaco ».

Le lendemain de la Saint-Michel 1345, l'Abbé et les religieux de Saint-Mansuy déclarent avoir mis leur abbaye sous la garde et protection de Yolande de Flandres - Comtesse de Bar, leurs biens et domestiques ensemble le bourg de Saint Mansuy, Thuilley, et Sexey ; moyennant 12 deniers Toulois. « T. C. Abbaye de liste, etc ».

L'Abbaye de Saint-Mansuy possédait dès le XV<sup>ème</sup>, siècle au village de Sexey, appelé Sexey la Larnouse, des forges qui furent amodiées, pro notaire du Saint-Siège et administrateur de cette Abbaye, à Georges des Moines receveur général de Lorraine, pour 18 années moyennant ou cens annuel de cent francs.

Sexey-Aux-Forges (Saxum-An-Fornas), est aussi nommée dans de vieux titres, Sexey-Lanus ou Lanouse (Saxum-Lanus).

L'étymologie du premier nom vient des roches calcaires et très escarpées des environs, et des forges qui existaient autrefois près du village.

Quant au mot Lanus, il peut provenir, soit de la position de Sexey dans un fond ou trou, à l'entrée de la profonde vallée de Sainte-Anne, soit de la côte qui s'avance en pointe au-dessus du village ; soit d'un ancien chemin taillé dans le roc, aujourd'hui abandonné, et qui montait au sommet de la côte (dans ce dernier sens, Saxum-Lanus signifierait pierre ou roche percée) ; soit enfin, du bois d'aulnes situé dans les environs.

Ainsi, le nom du village a donc évolué au fil des siècles : Sissiacum, Sisseiaco, Sisseciaco (982), Sessiacum (1050), Sisseium, Sisseio (1069), Sissei (1096), Xexey (1292), Sexey la Larnouse (1295), Sexey-Lanus ou Lanouse (Saxum-Anus), Sexey Lanouze (1492), Sexey Larnouse (1568), Sexey-aux-Forges, Saxum ad Fornaces (1861).

(Mémoires de la Société d'archéologie lorraine)

Avec une surprise, à l'occasion de la récente publication du plan de gestion 2023/2033 de la pelouse calcaire, de voir figurer sur la carte des Naudin, établie entre 1728 et 1739, le nom de Cherey-aux-Forges, nulle part ailleurs signalé.



<https://chr.grandest.fr/ressources/cartes-des-naudin/>

## S... comme Sorcellerie...

Une vague de procès en sorcellerie frappe la Lorraine entre les XV<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, témoignant des fantasmes qu'entretiennent les hommes de l'époque, même les plus doués de bon sens. Entre 1544 et 1634, il y aurait eu plus de 2 300 sorciers et sorcières jugés dans le duché couvrant les trois bailliages de Lorraine.

Dans la procédure inquisitoriale en vigueur en Lorraine du XIII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle, la « question » est primordiale, puisque la procédure accorde une grande importance à l'aveu de l'accusé.

A ce titre, les pratiques de tortures de la « question » sont particulièrement codifiées.

En effet, juridiction religieuse, l'inquisition se préoccupe du rachat des âmes, donc souhaite obtenir le repentir des accusés.

En témoigne cet extrait d'un procès de sorcellerie à Bruyères dans les Vosges, au début du XVII<sup>ème</sup> siècle. (Jean-Claude Diedler, *Démons et sorcières en Lorraine. Le bien et le mal dans les communautés rurales de 1550 à 1660*, Paris, éd. Messene, 1996).

### **Du mardi 3 avril 1602**

*97. Ce entendu, avons commandé audict maistre de detirer ladicte prévenue estant sur une eschelle<sup>1</sup>, ce qu'il a fait ; où estant et au destroy d'icelle<sup>2</sup> l'avons admonesté de nouveau de nous dire et declairer quels autres complices elle a veu Laquelle a respondu en criant et appellant Jesus Christ en son ayde quelle n'en a jamais congnu ny veu audict sabat autres que ladicte Teuxenatte.*

*98. Ce entendu, l'avons fait tirer encor par deux fois ; nonobstant ce, elle n'a voulu dire autre chose sinon de crier, appeler Dieu, la Vierge Marie et saint Nicolas et tous les saints à son ayde ; quoy voyant, luv avons dit que c'estoit son maistre le diable que la gardoit d'accuser ses complices et ceulx quelle avoit veu au sabatz. A fait responce que non et que le malheureux et meschant n'estoit plus avec elle et n'avoit plus rien affaire avec luy ; il ne s'estoit plus trouvé auprès d'elle depuis que l'on luy avoit donné une petite croix de cire de cierge benist quelle attacha à son front.*

*Ce faict et dist, l'avons faict mettre hors de la question et faict remettre esdictes prisons ; et cependant ordonné que les conclusions dudict Sieur procureur, advis et deliberations de Messieurs les maistre eschevin et eschevins de Nancy seroit mis en execution ;*

*faict les an et jour que dessus sous les seings mannelz de nous dictz prevost et tabellion cy mis.  
[Signé] : J. Rousselot; Pierre D.*

*Ce jourdhuy quatrieme apvril mil six centz et ung, nous Jacques Rosselat, prevost de Bruyeres, à l'assistance des maire et gens de justice dudict lieu, ayant faict assembler les bons hommes et jugeants de la prevosté pour faire jugement selon l'ancienneté ; et estans au lieu accoustumé, avons faict admener par devant nous ladicte Claudatte prevenue, faict faire lecture de son procès ; et icelle faicte, avons commandé à Dieudonné Willemin de Fay, eschevin en la mairie dudict Bruyères, de faire son devoir et donner sentence contre ladicte Claudatte ; lequel eschevin par l'organe de Nicolas Grant Ferry, son lieutenant - après avoir esté au conseil desdicts bons hommes et jugeans - a dict au retour d'icelluy qu'il trouvoit par son jugement et par le jugement de la pluârt desdicts jugeans que ladicte Claudatte sera mise entre les mains du maistre des haultes œuvres, par luy menée au carquant à la veue du peuple, de là estre conduite où l'on a accoustumé executer les criminelz, sorciers audict Bruyeres ; et illecques, estante attachée en ung potteau, estre estranglée, neantmoins avant ce, luy faire sentir vive le feug ; et ce, le tout en conformité et suyvant les conclusions de monsieur le procureur general de Vosges, advis et deliberations de messieurs les maitre eschevin et eschevins de Nancy ; la-quelle sentence ainsy prononcée, avons icelle faict executer par ledict maistre des haultes œuvres; et le tout faict rédiger en escript par ledict clerc juré, tesmoins les seings mannelz de nous dictz prevost et clerc juré, cy mis.*

*[Signé] : Rousselot J. ; Grant Didier.*

<sup>1.</sup> une eschelle<sup>1</sup> : Instrument de supplice. Les chevilles sont liées aux barreaux inférieurs d'une échelle alors que les poignets sont maintenus par une corde enroulée autour d'un treuil. L'accusé, étendu sur l'échelle placée horizontalement, est ainsi étiré jusqu'à ce qu'il avoue.

<sup>2.</sup> au destroy d'icelle<sup>2</sup> : Au moment où sa douleur devient insupportable, au risque de la tuer (détruire).

*Histoire et Sociétés Rurales, n° 7, 1er semestre 1997, p. 133-172. 164 - Jean-Claude DIEDLER*

C'est dans ce contexte que plusieurs habitants et habitantes de Sexey furent brûlés comme sorciers et sorcières dans le courant des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles.

Les archives du département font état des condamnés suivants :

Jacobée CAVALIER, et Pierron, son fils (1587)

Didier JASPARD (1596)

Jeannotte, femme de François VANIER, (1607)

Claudon, femme de Poirson MARCHAL et Jeanne PAXENEY (1613)

Catin, fille de Mengin RABOT, et Babin, fille de ladite Catin (1615)

Canine (1625)

Daniel BORACE



## Les Hirondelles



Les hirondelles sont des oiseaux qui captivent l'imagination humaine depuis des millénaires. Connues pour leur silhouette élégante, leurs vols gracieux et leurs incroyables migrations, elles sont bien plus que de simples petits oiseaux.

### Caractéristiques et Habitat

Les hirondelles appartiennent à la famille des Hirundinidae et sont reconnaissables à leurs ailes longues et pointues, leur queue souvent fourchue et leurs becs courts mais larges. Leur plumage est généralement d'un bleu métallisé ou noir sur le dos et d'un blanc ou beige sur le ventre. Ces oiseaux se trouvent sur presque tous les continents, à l'exception de l'Antarctique, et sont particulièrement présents dans les zones rurales et urbaines, proches des habitations humaines.

### Comportement et Alimentation

Les hirondelles sont insectivores, se nourrissant principalement de petits insectes qu'elles attrapent en plein vol. Cette alimentation contribue à leur rôle crucial dans le contrôle des populations d'insectes nuisibles. Leur vol est agile et acrobatique, permettant de capturer des proies avec une précision remarquable. En plus de leurs compétences aériennes, les hirondelles sont également connues pour leurs capacités de construction de nids, utilisant de la boue et des matériaux végétaux pour créer des structures sûres et abritées pour leurs petits.

### Migrations

L'une des caractéristiques les plus impressionnantes des hirondelles est leur capacité à migrer sur de longues distances. Chaque année, elles parcourent des milliers de kilomètres entre leurs aires de reproduction en Europe ou en Amérique du Nord et leurs quartiers d'hiver en Afrique ou en Amérique du Sud. Cette migration exigeante est un exploit d'endurance et de navigation, démontrant une capacité extraordinaire à s'orienter et à survivre dans des conditions variées.



## Symbolisme et Culture

Les hirondelles occupent une place spéciale dans la culture et la symbolique humaines. Elles sont souvent vues comme des messagères du printemps et des porteuses de bonne nouvelle. Dans de nombreuses cultures, voir la première hirondelle de la saison est un signe de bonheur et de prospérité à venir. Elles symbolisent également la liberté, le voyage et le retour à la maison, en raison de leurs migrations régulières et de leur fidélité à leur lieu de nidification.

## Conservation et Protection

Malheureusement, comme beaucoup d'autres espèces d'oiseaux, les hirondelles font face à des menaces croissantes dues à la perte d'habitat, à la diminution des populations d'insectes et aux changements climatiques. Les efforts de conservation sont essentiels pour assurer la survie de ces oiseaux gracieux. Cela inclut la préservation de leurs habitats naturels, la réduction de l'utilisation de pesticides et la sensibilisation du public à leur importance écologique.

## Protection de la Nidification des Hirondelles en France : Droits et Devoirs des Propriétaires

En France, les hirondelles bénéficient d'une protection stricte en raison de leur rôle écologique et de leur statut d'espèces protégées. Les propriétaires de bâtiments où ces oiseaux nichent doivent respecter certaines obligations légales et peuvent également adopter des mesures pour faciliter la cohabitation avec ces visiteurs saisonniers.



Les propriétaires de bâtiments où les hirondelles choisissent de nicher ont plusieurs **droits**, notamment :

1. **Information et Assistance** : Les propriétaires ont le droit de recevoir des informations et des conseils de la part des autorités locales et des associations de protection des oiseaux sur les meilleures pratiques pour cohabiter avec les hirondelles.
2. **Aménagements** : Ils peuvent aménager leur propriété pour réduire les inconvénients causés par la présence des nids, par exemple en installant des dispositifs de protection contre les salissures sous les nids, tout en veillant à ne pas perturber les oiseaux.

La législation française impose plusieurs **obligations aux propriétaires pour assurer la protection des hirondelles et de leurs nids** :

1. **Protection des Nids** : Conformément à la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et à l'arrêté du 29 octobre 2009, il est interdit de détruire, d'altérer ou d'enlever les nids d'hirondelles. Cette protection s'applique toute l'année, même hors période de nidification, car les hirondelles peuvent réutiliser les mêmes nids année après année.
2. **Non-perturbation** : Les travaux susceptibles de perturber les hirondelles pendant la période de reproduction (généralement de mars à septembre) doivent être évités. Si des travaux sont inévitables, ils doivent être planifiés en dehors de cette période ou faire l'objet d'une dérogation après évaluation par les autorités compétentes.

3. **Signalement** : En cas de découverte de nids endommagés ou de jeunes hirondelles en détresse, les propriétaires doivent signaler ces situations aux autorités locales ou aux associations de protection des oiseaux pour permettre une intervention appropriée.

### **Bonnes Pratiques pour les Propriétaires**

Les propriétaires peuvent également adopter plusieurs mesures volontaires pour soutenir la nidification des hirondelles :

1. **Installation de Nichoirs** : Installer des nichoirs artificiels sur les façades peut fournir des sites de nidification sûrs et contribuer à la protection des populations locales d'hirondelles.
2. **Création d'un Environnement Favorable** : Maintenir des espaces verts, des points d'eau et des zones riches en insectes peut aider à créer un habitat accueillant pour les hirondelles.
3. **Sensibilisation et Collaboration** : Les propriétaires peuvent sensibiliser leur voisinage et encourager la communauté à respecter et protéger les hirondelles. Travailler avec les autorités locales et les associations de protection des oiseaux peut également renforcer les efforts de conservation.

En comprenant et en protégeant ces oiseaux remarquables, nous pouvons garantir que les hirondelles continueront à égayer nos cieux et à inspirer les générations futures.

Pour en savoir plus : <https://observatoire.pnr-lorraine.com/connaissance-et-evolution/patrimoine-naturel/suivi-despeces/oiseaux/hirondelles/>





# RECETTES

## Les recettes...

Les fêtes de fin d'année viennent de se terminer. On s'est fait plaisir ! C'est le moment de prendre soin de nos corps avec des recettes détox, et en faisant le plein de vitamines pour affronter l'hiver.

### Velouté de butternut au curcuma

Le butternut permet de faire le plein de potassium, phosphore et calcium.  
Le curcuma est un anti-oxydant et un anti-inflammatoire naturel.

- 1 courge butternut
- 1 bouillon de volaille dégraissé
- Curcuma (peut être remplacé par de la noix de muscade)
- Crème fraîche (ou crème de soja pour plus de légèreté)
- Graines de courge (facultatif)
- Lamelles de bacon grillées (facultatif)



Epluchez et coupez en petits dés une courge butternut. Faire cuire 20 minutes dans une cocotte d'eau bouillante (eau à mi-hauteur de la butternut) avec un bouillon de volaille.

A la fin de la cuisson, ajoutez une à deux pincée(s) de curcuma puis mixez. Servez avec crème fraîche ou crème de soja. Ajoutez des graines de courge pour le croustillant et des lamelles de bacon grillé.

### Banana Bread

Pour faire le plein de potassium

- 250 gr de bananes bien mûres
- 250 gr de farine complète (ou farine d'épeautre)
- 65 gr de noix de pécan concassées (ou poudre de coco)
- 60 gr de miel
- 50 gr de pépites de chocolat noir
- 2 œufs
- 70 gr d'huile de pépins de raisin
- 1 sachet de levure chimique



Préchauffez le four à 200 degrés. Ecrasez les bananes. Ajoutez la farine, le miel, les œufs, la levure et l'huile et mélangez. Ajoutez ensuite les noix de pécan concassées et les pépites de chocolat puis mélangez de nouveau.

Beurrez un moule à cake (ou utilisez du papier cuisson) puis y verser la préparation.

Laissez cuire au four environ 40 min.

A déguster par exemple avec une tisane de fenouil pour une détox du foie.

Amélie KOENIG



# COIN JEUX ET REMUE-MÉNINGES

## ENIGMES PHOTOGRAPHIQUES

Les détails présentés dans le numéro 54 relevaient des prises de vue suivantes :

1 : Angle rue des Etangs/rue du Château



2 : Rue de la Côte



3 : Entrée de la salle paroissiale



4 : Chute d'eau, rue du Château



5 : Indicateur de randonnées, rue du Château



6 : Mur de pierres sèches, chemin de Maizières



Voici la solution des mots croisés du Bélier de juillet 2024.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
1	P	R	E	N	D	R	E	L	A	P	A	R	O	L	E		E	T	A	T	1
2	L	E	P	I	D	O	S	I	R	E	N	E	S		P	A	C	O	M	E	2
3	A	G	E		T	I	S	S	E	R	I	N		S	A	G	O	U	I	N	3
4	C	E	R	F		T	E	E		I	M	I	T	A	T	E	U	R		T	4
5	E	N	D	I	V	E		R	O	T	A	T	I	V	E		T	A	T	E	5
6	F	E	U	F	O	L	L	E	T		L	E	T	O		F	E	T	E	R	6
7	O	R		R	U	E	E		E	P	I	N	E	U	S	E		O	R	L	7
8	R	E	C	E	T	T	E	S		L	E	T		R	A	S	S	U	R	E	8
9	T		A	L	E		D	E	C	O	R		G	E	N	S	E	R	I	C	9
10	E	T	R	I	E	R	S		O	N		M	A	U	S	E	R		N	O	10
11		H	A	N	T	E		A	N	G	L	A	I	S	E		E	M	E	U	11
12	D	O	T		O	P	P	O	S	E	E		N	E	V	A	D	A		P	12
13	E	N		M	I	S	E	R	E		S	A	I	S	I		R	I	T		13
14	C	A	N	A	L		U	T	I	L	I	S	E		E	B	E	N	E	S	14
15	R	I	E	H	E	N		E	L	A	N		R	A	R	E	S		I	O	15
16	O	R		L	E	U	R		D	U	E	L		C	E	S	S	A	N	T	16
17	C	E	L	E		L	A	S	E	R		U	N	I		S	E	N	T	I	17
18	H		A	R	C		B	A	T	I	E		O	S	L	O		N	U	E	18
19	E	P	I		I	C	O	S	A	E	D	R	E		I	N	V	A	R		19
20	R	E	S	C	R	I	T		T	R	E	I	L	L	E		I	L	E	S	20
21	L	I	S	I	E	R	E	S		C	A	P		A	N	A	T	I	D	E	21
22	A	N	E	S		R	U	I	N	E		E	M	S		D	E	S	I	R	22
23	T	E	R	T	R	E	S		A	R	T		I	S	L	Y		T	O	I	23
24	I		A	R	A		E	S		I	R	I	S	E		C	E	D	E		24
25	M	E	L	E	E	S		E	O	S	I	N	E		V	A	L		E	U	25
26	B	O	L			A	N	C	H	E		D	R	A	I	N	E	R		S	26
27	A	C	E	T	A	T	E		I		N	I	E	M	E	N		I	F	E	27
28	L	E	R	O	M	A	N	C	O	M	I	Q	U	E		E	P	A	R	S	28
29	E	N		R	E	N	N	E		E	A	U	X		G	A	R	N	I		29
30		E	D	E	N		I	S	T	R	I	E		F	O	U	E	T	T	E	30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

Et voici la nouvelle grille suivie de ses définitions. Faites chauffer les méninges !

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
1													■									1
2								■														2
3									■										■			3
4				■						■						■						4
5		■							■					■							■	5
6			■								■				■							6
7	■					■							■				■					7
8							■					■										8
9									■										■			9
10				■							■					■						10
11		■								■				■								11
12				■											■						■	12
13	■						■					■								■		13
14			■			■								■								14
15		■								■							■					15
16								■							■							16
17				■									■							■		17
18							■			■						■						18
19		■						■						■								19
20					■						■										■	20
21			■			■			■										■			21
22				■										■								22
23								■							■							23
24		■					■									■				■		24
25										■			■									25
26				■					■				■						■		■	26
27				■				■				■			■	■						27
28			■										■			■						28
29							■						■									29
30						■							■									30
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		

## Horizontalement :

**1)** Remède de Molière – Préfixe relatif à l'électricité. **2)** Morveux – Ils sont quelques-uns à Sexey et plus de 950 000 en France ! **3)** Racines – Courbe. **4)** Baie étroite – Face Nord mythique – Lier – Inconduite. **5)** Noctambule surveillance – Point. **6)** Liaison – Auteur de l'empire romain – Brama – Un vingt-quatrième. **7)** Hardie – Bassine – Village de la Loire – Raille. **8)** Révolte – Equipe de New-York – Plat hongrois. **9)** Répétée – Solides – Il les divise tous. **10)** Dieu nordique – Divinité grecque de la justice – Extirpée – Avili. **11)** Peintre fauve religieux – Cochonnet – Ratée. **12)** Peau – Ni noblesse, ni clergé – Roche sédimentaire. **13)** Petite mésange tisseuse de l'Est – Ébranle – Transition. **14)** Moitié – Dans – Grande écrivaine – Bugle Petit Pin. **15)** Glace aux fruits confits – Boulettes – Ères. **16)** Obsolètes – Ferme – Avare. **17)** Beaux jours – Club de Londres – Abasourdi. **18)** Manteau à capuche – Paresseux – Figure révolutionnaire d'Avignon – Souvent associés aux dards en architecture. **19)** Duramen noir – Peintre classique du XVIII<sup>ème</sup> – Clandestine. **20)** Minables – Guettés – Accomplis. **21)** Cube – Règle – Est 3<sup>ème</sup> – Spécialité piquante du Sud-Ouest – Conifère. **22)** ministre des Finances, orfèvre et évêque de Dagobert I<sup>er</sup> – Signe typographique de suppression – Sabot de la mariée. **23)** Dans la coque – Dorlotes – Frotte. **24)** Bourgeon – Jambières – Est 2<sup>ème</sup>. **25)** Tempérance – Corrige. **26)** Robe noire et blanche – Jardins rêvés – Instrument de musique hybride. **27)** Les Verts ! – Terre – Interjection – Sur la Bresle – D'une haute pression à une basse pression. **28)** Semi-conducteur – Grandiose – Chef musulman. **29)** Doter – Notions – Domination. **30)** Roi des Francs – Autour des trous – Accompagnés.

## Verticalement :

**1)** Entre nous – Sincère – Roman de Balzac. **2)** Très court – Bouées, donuts...en sont – Canton suisse – Organisation terroriste – Affluent du Congo – Bougre. **3)** Pièce et film avec De Funès – Étoffe – Constructeur de camions hongrois – Roi des Parthes – Vient juste de renaître de ses cendres. **4)** Érode – Tentent – Mollusque à coquille unique – Butée – Rivière normande. **5)** Barrage – Classe d'invertébrés – Île d'émeraude – Partie du veau. **6)** Souris, rat... – Ne vaut pas l'original – Ancienne unité de mesure de force – Signa les accords de Munich. **7)** Interprète – Gaine – L'oncle Tom y vivait – Lance – Semblables. **8)** S'accorder – 6<sup>ème</sup> degré – Traverse l'Alsace – Simulateur pour nemrod. **9)** Préposition – C't'un tabarnac de caribou – Au bout du rouleau – Reflets sonores – Poisson rouge. **10)** Cuivre – Avec la phase et la terre – Peine – Pronom personnel – Ancienne capitale perse – Mer grecque. **11)** Le 2<sup>ème</sup>, après Atatürk – Même – Crapaudine, rouge ou noire... – Aussi – 1<sup>er</sup> domestiqué. **12)** Peintre classique du XVIII<sup>ème</sup> – Corde – 1<sup>ère</sup> étape du recyclage – Insatiable – En qualité. **13)** Teste – Gomme issue du latex – Vin d'Andalousie – Vieux loup. **14)** Malaise – Poisson remontant les cours d'eau – Possessif – Local créatif – La plèvre, le péritoine ou le péricarde. **15)** Roman de Georges Sand – Table – Pieu – De guingois – Spécialité du bac – Fleuve allemand. **16)** Poème chanté – Liquide blanchâtre des vaisseaux de l'intestin grêle – Gothique – Dynastie – Platine – Constante du cercle. **17)** Primordiale – Garantie – Sans discernement. **18)** A rebrousse-poil – Aussi loin que le regard porte – Petit aven – Produisit. **19)** Apparu – Vésicules – Fleuve de Nouvelle-Guinée – Axe – Fait bonsaï. **20)** Scandaleux – Groupe – Importune – Portraitiste britannique du XX<sup>ème</sup> – Vachement.

KL et JJZ

*Le Maire,*

*les conseillers municipaux*

*ainsi que le personnel communal*

*vous présentent leurs meilleurs*

*vœux pour 2025*